



SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE DES PREMIÈRES NATIONS PLAN DE TRAVAIL DE L'APPROCHE AXÉE SUR LA PRÉVENTION

Énoncé de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Le présent énoncé explique pourquoi ces renseignements personnels sont recueillis et à quoi ils serviront. Seuls les renseignements nécessaires au respect des exigences du programme seront demandés. La collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels se font conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). Aux termes du paragraphe 8(2) de cette loi, des renseignements pourraient, dans certains cas, être divulgués sans votre autorisation. Les pouvoirs permettant la collecte et l'utilisation de renseignements personnels dans le cadre du sous-programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations relevant du secteur du développement social sont issus du [CIC 2017-1464](#), ainsi que des *lois de crédits* accordant au gouvernement l'autorisation de dépenser des fonds sur des programmes. Nous utiliserons ces renseignements personnels pour administrer, évaluer et déterminer l'admissibilité au programme pour lequel vous présentez une demande. Ils nous aideront également à produire des rapports sur les résultats regroupés du programme. En vertu de l'[AADNC PPU 210](#), exposé en détail dans [Info Source](#) (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100011039/1100100011040>), nous pourrions être amenés à communiquer les renseignements personnels que vous nous fournissez. Les renseignements recueillis seront conservés pendant cinq ans, puis ils seront transférés à Bibliothèque et Archives Canada. Comme il est indiqué dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels que vous nous fournissez et de demander la modification des renseignements erronés. Communiquez avec votre [bureau régional](#) (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100016936/1100100016940>) pour nous informer de tout renseignement inexact, ou communiquez avec le Centre de contacts de renseignements du public d'AANC au 1-800-567-9604 pour obtenir des renseignements de nature générale. Pour obtenir plus d'information sur les questions relatives à la protection des renseignements personnels ou à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en général, vous pouvez communiquer avec le commissaire à la protection de la vie privée au 1-800-282-1376.

Identification

Nom du bénéficiaire	Numéro du bénéficiaire
---------------------	------------------------

Adresse postale (Numéro, rue, appartement, case postale)

Ville	Province ou Territoire	Code postal
-------	------------------------	-------------

Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur	Adresse courriel
---------------------	-----------------------	------------------

Personne-ressource

Prénom	Nom de famille	Titre
--------	----------------	-------

Numéro de téléphone	Adresse courriel
---------------------	------------------

Période visée par le rapport

De (AAAAMMJJ)	À (AAAAMMJJ)
---------------	--------------

Section 1 : Plan de travail

Tout bénéficiaire approuvé pour le financement du SEFPN dans le cadre de l'initiative sur le bien-être et la compétence des collectivités, ou dans le cadre des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations qui résident normalement dans une réserve, doit fournir les renseignements suivants. Consulter les instructions pour obtenir les détails sur chaque section.

1. Résumé

2. Mise à jour du profil de l'agence / le profil de la communauté / l'analyse de l'environnement

3. Rapport sommaire du Plan de prévention pour les Services à l'enfance et à la famille

4. Réalisations et défis



Section 2 : Prévisions budgétaires

Les bénéficiaires qui reçoivent un financement en vertu de l'**approche axée sur la prévention** doivent fournir l'information suivante : (Les bénéficiaires des fonds de l'Initiative du mieux-être et des compétences des collectivités (ICJP) ne sont pas tenus de remplir cette section.)

- les revenus courants qui sont conformes à l'accord relatif au financement;
- des prévisions budgétaires faisant état des revenus et des dépenses pour la prestation des services à l'enfance et à la famille en lien avec le plan stratégique pour l'année en cours, ainsi que des prévisions pour l'année suivante.

Revenus	2019-20 Budget de l'exercice courant	2020-21 Prévisions budgétaires
Services aux autochtones Canada		
Administration / fonctionnement		
Entretien / protection		
Prévention / mesures les moins perturbatrices		
Autres sources		
Gouvernement provincial		
Allocation spéciale pour enfants		
Protection pour enfants handicapés / soins aux enfants		
Autres		
Total des revenus		
Dépenses	2019-20 Budget de l'exercice courant	2020-21 Prévisions budgétaires
Services de prestation du programme		
Réception, évaluation et enquête		
Services de protection à l'enfance		
Prévention / mesures les moins perturbatrices		
Soutien pour les services permanents		
Total des coûts de la prestation du programme		
Fonctionnement		
Administration principale		
Administration financière		
Coûts de l'infrastructure		
Gouvernance du conseil		
Total des dépenses de fonctionnement		
Total des dépenses		
Résultats fonctionnels nets		

Documents à l'appui (si nécessaire)

Titre	Mode de transmission

Déclaration

Les renseignements fournis sont exacts au meilleur de mes connaissances.

Prénom	Nom de famille
Titre	Date (AAAAMMJJ)